



# Bourseville

## Infos

Avril 2016

### *Edito*

*Le premier trimestre de l'année, pour le Conseil municipal, c'est traditionnellement la période consacrée aux finances de la commune. Approbation des comptes de 2015, vote du budget 2016 : ces points ont constitué l'essentiel des travaux du Conseil que vous trouverez relatés dans ce bulletin. Encore des chiffres diront certains, c'est vrai, mais derrière ces chiffres, il y a la vie de la commune et la fiscalité locale, donc les impôts locaux des Boursevillois.*

*Comme vous pourrez le constater, les économies réalisées vont pouvoir limiter la hausse des impôts locaux, hausse que le Conseil a décidé d'étaler en outre sur 3 ans afin d'en réduire encore l'impact pour les habitants.*

*Je voudrais par ailleurs mettre en avant un point de satisfaction et d'encouragement pour moi-même et pour l'équipe : c'est votre participation, plus nombreuse que l'année dernière, à la réunion publique du 11 mars dernier. Deux heures et demie d'explications, d'échanges constructifs, et d'écoute des préoccupations des Boursevillois. C'est un signe, parmi d'autres, de l'attachement à notre village, à son présent, à son avenir.*

*Le Maire, Jean Michel Flachet*



Le 11 Mars, la réunion publique d'information et d'échanges avec le Maire et les Adjoints

### Au sommaire

*Conseil municipal du 24 mars 2016*

*page 2*

*Infos pratiques*

*page 9*

*A vos agendas*

*page 10*

*Etat civil*

*page 10*

*Ch' coin Picard*

*page 10*

*Fleurissement : les bénévoles se mobilisent*

*page 11*

*Les images*

*page 11*

## Conseil Municipal du 24 Mars 2016

En préambule de la réunion, le Conseil accueille comme chaque année Monsieur Le Moigne, Trésorier des Finances Publiques, qui présente son analyse des finances de la commune pour l'année 2015

### Exposé de Mr Le Moigne, Trésorier de Friville Escarbotin.

Mr Flachet remercie Mr Le Moigne d'avoir bien voulu, comme les années précédentes, venir nous donner son éclairage sur les finances de la commune.

Mr Le Moigne présente une analyse, réalisée en mars 2016, qui porte sur les exercices 2013 à 2015.

Les données de la commune font l'objet de comparaisons avec les moyennes départementales et nationales (pour la fiscalité) de la strate de commune à laquelle Bourseville appartient : les communes de 500 à 1999 habitants rattachées à un groupement à fiscalité propre (GFP), à savoir la Communauté de Communes du Vimeu Industriel (CCVI).

**Les principaux constats du Trésorier sont les suivants :**

- Avec le **début de remboursement en 2015** d'un prêt contracté en 2013, les **charges** de fonctionnement réelles et structurelles en particulier **ont progressé plus rapidement que les produits**. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement de la commune s'est fortement repliée et est devenue insuffisante pour couvrir l'annuité en capital de sa dette. La commune a connu une **situation d'insuffisance nette structurelle**.

La « **capacité d'autofinancement nette** » 2015 est **négative** à hauteur de - 17 000 €. ( pour information, la moyenne départementale est de 103 euros par habitant, *(ce qui ferait pour Bourseville + 75000 euros)*).

-L'**objectif prioritaire sera de rétablir cette « CAF » à un niveau positif**.

-La commune de Bourseville **semble se trouver dans l'obligation d'augmenter ses taux d'imposition**.

- **Bien qu'en phase de désendettement, la commune reste très endettée** : elle présente un encours de dettes au 31/12/2015 trois fois supérieur à la moyenne départementale des communes de taille comparable. (1581 euros par habitant contre 442 euros par habitant pour la moyenne départementale des communes de même taille) *(il s'agit de la dette en capital, sans les intérêts qui sont à régler en plus)*

- **Cependant, les grands équilibres bilantiels sont toujours respectés**.

Après avoir commenté plusieurs schémas illustrant ce bilan, le Trésorier a répondu à quelques questions. Pour 2016, nous ne connaissons pas encore précisément le montant de la dotation de l'Etat. Concernant la compensation versée pour la perte des rentrées fiscales due au départ des entreprises (Capelle, Valentin...), il reste des questions sur le montant *.(Ce point sera expliqué lors de la présentation du budget)*. Mr Le Moigne a indiqué qu'avec la loi sur les territoires (appelée la « loi Notre ») il n'est pas impossible que la commune puisse bénéficier de compensations financières dans l'avenir : elle est en effet passée en quelques années du stade de commune à fortes rentrées fiscales au stade de commune à faibles rentrées fiscales. Il a également donné une piste pour optimiser les remboursements de TVA en valorisant les grosses opérations d'entretien avec une prise en compte du coût de la main d'oeuvre des employés communaux, ce qui permet de récupérer la TVA sur les matériaux achetés spécifiquement pour ces opérations.

En conclusion, Mr le Trésorier a rappelé que la situation financière de la commune reste « tendue », du fait de son endettement et la capacité d'autofinancement insuffisante. Selon ses propres termes, cette situation est « **tendue, mais pas désespérée** ». Il a eu connaissance du budget 2016 qui fait l'objet de la délibération de ce jour, et estime qu'avec le plan d'économies et l'évolution fiscale, « **ce budget va dans le bon sens** »

Le Maire et l'ensemble du conseil ont vivement remercié Mr Le Moigne de son intervention et de ses conseils avisés, qui s'inscrivent d'ailleurs dans une collaboration permanente tout au long de l'année.

### Séance du Conseil

*Absent(es) excusé(e)s: Mme Lenfant (pouvoir à Mr Delbarre), Mme Migeot (pouvoir à Mme Roques ) , Mr Duret (pouvoir à Mr Caux), Mr Cantrelle, Mr Dubuc.*

## Compte rendu du Conseil municipal du 14 Janvier 2016 :

Mr Flachet rappelle que les membres du Conseil ont eu la possibilité de prendre connaissance du compte rendu par le bulletin d'information. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

### 1) Compte Administratif 2015

Le Maire ne pouvant légalement participer à la délibération concernant le compte administratif, il est proposé de désigner M Desprez pour présider la partie de la séance consacrée à cette délibération.

Comme chaque année, M Desprez rappelle en quelques instants le fonctionnement du budget communal.

**Le point essentiel**, pour les finances de toute commune, **c'est que les recettes de fonctionnement** (dotations de l'Etat, recette des impôts locaux, recettes propres à la commune comme les locations..) **soient bien supérieures aux dépenses de fonctionnement courant**, (salaires, charges diverses de fonctionnement et d'entretien, financement des activités communales, intérêt des emprunts). Parce que **c'est avec la différence que l'on finance les investissements** (grosses opérations de voirie, bâtiments, électricité,...) **et que l'on rembourse le capital des emprunts, sans s'endetter plus**. C'est ce que le Trésorier appelle la « CAF » (*Capacité d'auto financement*). Par ailleurs, ce qui compte ce sont les recettes et les dépenses de l'année. Les chiffres du budget total sont toujours beaucoup plus élevés que les chiffres de l'année car il faut équilibrer les comptes en rajoutant les reports venant des années précédentes.

Mr Dumont présente **les chiffres globaux du compte administratif 2015 :**

**En Fonctionnement** : Dépenses courantes : 452 428, 22 euros. Recettes : 532 395, 28 euros. En rajoutant les opérations exceptionnelles (vente d'un terrain) et le report de l'exercice antérieur, le budget de fonctionnement s'établit à 505337, 11 euros de dépenses et 750 092, 61 euros de recettes, soit un excédent reportable de 244 755, 50 euros.

**En Investissement** : les dépenses réelles ont été de 113 343, 67 euros et les recettes d'investissement de 70 505,07 euros. En rajoutant les opérations comptables de transfert entre le fonctionnement et l'investissement, les dépenses totales sont de 138 668, 06 euros et les recettes de 123 413, 96 euros. Le déficit 2015, de 15 254, 10 euros, est contre-balancé par le report de l'exercice antérieur de 200 658, 60 euros. Avec une recette totale, report inclus, de 324 372, 56 euros, l'excédent reportable est de 185 704, 50 euros.

Au total cumulé du compte administratif, nous avons donc : **dépenses totales : 644 005,17 euros, recettes totales avec les reports des années précédentes : 1 074 465,17 euros, et report total sur 2016 de 430 460 euros**, excédent qui s'est accru de 27 668 euros.

M Desprez souligne les principaux enseignements à retenir de ce compte administratif, en complément des informations fournies par le Trésorier. Le résultat du compte de fonctionnement est marqué par 3 choses :

1) **L'augmentation importante des dépenses de fonctionnement** (de l'ordre de 40 000 euros) **qui était inéluctable**, du fait d'une part de l'augmentation des intérêts d'emprunts du prêt de 300 000 euros pour l'enfouissement réseaux et éclairage Grande rue dont l'annuité était à régler pour la première fois en 2015, d'autre part, de l'augmentation de la masse salariale, avec le retour en année pleine de Mr Lenfant, alors que dans la période précédente, la rémunération était remboursée par la sécurité sociale.

2) **Les premiers effets du plan d'économies** qui a été engagé dès le début du mandat, puis avec les 4 groupes de travail, en passant en revue la quasi totalité de nos dépenses. C'est environ 10 000 euros qui ont été économisés, et qui ont limité la hausse de nos dépenses de fonctionnement qui aurait été encore supérieure sans cela. Le plein effet de ce plan est attendu sur 2016.

3) **La perception d'une compensation temporaire et dégressive de l'Etat**, compte tenu de nos pertes très importantes de rentrées fiscales liées aux **activités industrielles** qui ont quitté la commune, de 43 274 euros.

Il faut ajouter à ces trois points le fait que nous avons négocié avec la Fédération d'Electricité la possibilité **d'étaler sur 3 ans le règlement restant sur la facture de la Grande rue**, ce qui nous a conduit à régler 29 588 euros au lieu des 122 012 euros du solde de la facture. Voilà pourquoi nous ressortons de cet exercice 2015 avec **un excédent de 27 668 euros, qui ne doit pas nous masquer la situation réelle**, tel que nous l'avions d'ailleurs envisagée lors de la préparation du budget 2015 : sans l'étalement du paiement de la facture de la FDE et la perception de cette compensation temporaire, **nous aurions généré cette année 2015 non pas un excédent de 27 688 euros, mais bien un déficit de l'ordre de 100 000 euros.**

M Desprez rappelle que ce résultat nous ramène à **notre constat de base : sans des mesures très fortes d'économies et sans un recours à une hausse de la fiscalité, il manque à la commune 100 000 euros par an.** C'est bien ce qu'a souligné le Trésorier. Nous avons par ailleurs poursuivi notre action de désendettement, puisque nous avons remboursé environ 110 000 euros cette année, en capital et intérêts.

Ce constat global est partagé par les membres du Conseil, qui avaient eu l'occasion d'examiner en détail le projet de compte administratif lors de la réunion de la commission finances élargie à tous les conseillers du 2 mars dernier. Il est procédé au vote, (le Maire ne participant pas au vote) : **Votants 12. Contre : 0. Abstention : 0. Pour: 12 voix. Le compte administratif 2015 est adopté .**

## **2) Compte de gestion 2015**

La parole est donnée à Mr Dumont pour la formalité d'approbation du compte de gestion, qui n'est autre que la traduction du compte administratif dans les opérations comptables de la Trésorerie. Le Trésorier ayant confirmé qu'il y avait cohérence entre le compte administratif et le compte de gestion, il est procédé au vote : **Votants 12. Contre 0. Abstention: 0. Pour : 12 voix. Le compte de gestion est approuvé.**

## **3) Affectation de résultat 2015**

Le compte administratif et le compte de gestion ayant été approuvés, le Maire reprend la présidence de la séance et prend part au vote. Il remercie le conseil, et donne la parole au secrétaire pour l'affectation des résultats de l'exercice 2015. Conformément à ce qui a été présenté, les résultats sont affectés au report sur l'exercice 2016 d'un montant de 244 755,50 euros en fonctionnement, et 185 704,50 euros en investissement. L'affectation des résultats est mise au vote : **Votants 13 . Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 13 voix. L'affectation des résultats est adoptée.**

## **4) Budget 2016**

Mr Flachet donne la parole à M Desprez et à S Dumont pour la présentation du budget 2016 et le vote des taux d'imposition.

M Desprez rappelle la **démarche à partir de laquelle a été préparé ce budget**, et qui a fait l'objet d'un premier travail approfondi avec la Commission finances élargie à tous les conseillers. Cette démarche peut se résumer en 5 points :

- **tirer les enseignements** de la situation financière de la commune après l'exercice 2015
- **préparer une première approche du budget en intégrant d'une part le plan d'économies /recettes et d'autre part le programme d'investissement.**
- **se projeter sur les 2 à 3 prochaines années** pour avoir une idée de l'évolution de nos comptes pour ne pas uniquement prendre des décisions fondées sur le court terme.
- **estimer ce qui manque pour équilibrer nos comptes** et en déduire une politique et une décision concernant la fiscalité locale, avec les taux d'imposition.
- et enfin, **construire le budget 2016** qui doit être le reflet de ces décisions.

**1<sup>er</sup> point : Les enseignements après 2015** : notre équation est assez simple , et le diagnostic avait déjà été posé en début de mandat : pour équilibrer nos comptes et faire face au remboursement de notre dette, il nous fallait **dégager de l'ordre de 100 000 euros supplémentaires par an.**

**2<sup>ème</sup> point :**

- **le plan économies recettes** qui découle du travail fait depuis deux ans doit donner pleinement ses résultats en 2016 : l'ordre de grandeur, qui va se retrouver dans le budget 2016, est bien de **50 000 euros** : En dépenses : charges générales 10 000, main d'œuvre 18 000 , ( 21000 en 2017) intérêts d'emprunts re-négociés 9000, indemnités des élus en réduction 2800 , ( 4000en 2017) subventions,bons d'achat, 5000 , et en recettes : redevances auprès d'ERDF, Orange, GRDF 2500 , recettes camping car, centre aéré,etc : 2500.

- **concernant les investissements**, prévoir un plan substantiel qui découle de **quelques opérations incontournables** : remise aux normes des armoires électriques d'éclairage (point abordé plus loin à l'ordre du jour), 15000 euros, aménagement talus Martaigneville, 27 000 euros avant remboursement subventions de l'ordre de 15 000 euros, solution pour l'emplacement local club estimation maxi 20 000 euros, radars pédagogiques 5000 euros, tableau informatisé école 2500 euros. Prévoir en outre une enveloppe d'investissement de 20 000 euros pour un éventuel projet d'embellissement ou de développement économique du village, à compléter par des subventions. Reste bien entendu à régler l'échéance de notre facture d'enfouissement réseau et éclairage Grande rue d'un montant de 44 380 euros.

**3<sup>ème</sup> point : Pour les quelques années à venir**, les éléments sont les suivants :

- Après avoir réalisé ces mises à jour en investissement, **le programme sera appelé à se réduire sur 2017 et surtout 2018**, après paiement de notre dernière partie de la facture FDE.

- **Nos recettes vont également se réduire** : la compensation pour les pertes de recettes de la fiscalité entreprises se réduit à 32 455 euros en 2016, 21 600 euros en 2017 et à 0 en 2018. Concernant cette dotation, JM Flachet indique qu'il a dû faire en urgence des démarches auprès de la Préfecture , en lien avec le Trésorier, la veille de la présentation du budget. L'information nous avait été donnée il y a 2 jours que cette subvention était tout simplement supprimée dès 2016, alors que notre budget était construit avec, en fonction des indications fournies par notre Trésorier. Il apparaît heureusement au final que non, avec une incertitude restant sur le montant. Chacun peut mesurer dans ces conditions qu'il devient difficile de construire un budget correct , quand un tel flou existe et qu'il faut intervenir ainsi auprès des services de l'Etat qui donnent des informations contradictoires.

**4<sup>ème</sup> point : En se projetant ainsi à moyen terme**, et avec bien entendu les incertitudes liées à ce type d'exercice (exemple : la réduction de la dotation de l'Etat aux communes, que nous subissons depuis 3 ans, sera t elle maintenue en 2017 ?) , il apparaît qu'**avec un budget de fonctionnement maintenu en réduction de 50 à 60 000 euros, il reste à combler de l'ordre de 50 000 euros minimum.**

M Desprez fait remarquer que **le plan d'économies par lui-même a permis d'éviter une augmentation de la fiscalité locale de l'ordre de 25%**. Nous devons bien sûr nous y tenir, et continuer à rechercher au cas par cas toutes les économies possibles.

Reste la question du comblement de la différence de 50 000 euros : **L'orientation qui est ressortie des travaux de la commission finances, validée par le Maire, est la suivante :**

-**Une augmentation de la fiscalité locale mesurée** qui permette de rapporter **la moitié**, soit environ 25000 euros, ce qui représente **environ 12%**. Cette mesure pourrait être **étalée sur 3 ans** afin de limiter l'impact, ce qui ferait **4 % par an**, tout en ajustant les choses si nécessaire.

-**l'autre moitié** serait comblée soit en utilisant le **report des années antérieures**, soit en **réduisant les investissements**.

A noter cependant que sur l'exercice 2016, le programme d'investissement envisagé **va devoir être financé en prélevant de l'ordre de 80 à 100 000 euros sur le report des exercices antérieurs**. M Desprez rappelle cependant que nous devons conserver une réserve d'un niveau suffisant pour assurer la trésorerie de la commune. C'est également une réserve pour pouvoir éventuellement racheter les indemnités de remboursement anticipé au Crédit Agricole dans une éventuelle deuxième opération de re-négociation des prêts pour obtenir un meilleur taux.

#### **5<sup>ème</sup> point : le projet de budget 2016 :**

Avec une prévision de 417 642 ,09 euros, **les dépenses de fonctionnement 2016 sont en baisse** : en enlevant les 15 000 euros de réserve pour imprévus qui sont une mesure de prudence comptable, la baisse est de 49 786 euros, confirmant que **nous sommes bien au niveau prévu, estimé à 50 000 euros environ**. M Desprez indique que ce chiffre marque le « **tournant budgétaire** » annoncé, **qui met fin à l'augmentation des dépenses de fonctionnement constatées depuis ces dernières années.**

Par ailleurs, ce budget a été construit avec une hausse des taux d'imposition de 4% en 2016, comme indiqué précédemment. Enfin, il rappelle qu'à ce stade, nous avons une incertitude sur le niveau réel de réduction de la dotation générale de fonctionnement de l'Etat, qui a été estimée à - 5000 euros.

Mr Dumont donne lecture des chiffres globaux :

**Fonctionnement** : Le budget s'équilibre à **720 296,84 euros** en dépenses et recettes, sachant que ce chiffre inclue le report de 244 785,50 euros de l'exercice 2015.

**Investissement** : Le budget s'équilibre à **533 266,59 euros**, sachant que ce chiffre inclue également le report de 185 704,50 euros de l'exercice 2015. Le chiffre total du budget 2016 est donc, en recettes comme en dépenses, reports inclus, de **1 253 563,43 euros**.

JM Flachet souligne que ce budget essaie de **concilier au mieux l'équilibre de nos finances, le maintien d'un certain nombre d'investissements nécessaires dans le village, et le souci de ne pas faire de hausse brutale d'impôts** en lissant cette augmentation de 12% sur 3 ans. Bien entendu, il faudra suivre l'évolution des choses chaque année, car notre capacité d'autofinancement n'est toujours pas au niveau nécessaire, du fait du poids du remboursement de notre dette.

Lors des échanges, Mr Richard fait remarquer que les chiffres montrent qu'il faudra maintenir la politique d'économies dans les années à venir, ce que confirme Mr Flachet. Le budget est ensuite soumis au vote : **Votants 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix. Le Budget 2016 est adopté.**

#### **5) Vote des taux d'imposition 2016**

Il est ensuite procédé à la délibération sur les taux d'imposition locale, conformément à la discussion générale qui a eu lieu sur le budget. Il est rappelé que si l'augmentation proposée cette année est de 4 %, elle s'inscrit dans une hausse globale de 12% répartie sur 3 ans, et qui sera éventuellement ajustée en fonction de l'analyse de la situation.

Mr Dumont donne lecture des taux qui sont soumis au vote pour 2016 : **Taxe d'habitation : de 19,22% à 19,99%. Taxe foncière (bâti) : de 14,82% à 15,41%. Taxe foncière (Non bâti) : de 33,84% à 35,19 %. CFE (Contribution foncière des entreprises) : de 18,02% à 18,74%.**

M Desprez donne l'évolution du **positionnement par rapport aux autres communes de la CCVI** (sur 14 communes au total, en supposant que les taux restent inchangés dans les autres communes) : En TH, nous passerions de 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>, en TFB, de 13<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup>, en TFNB 7<sup>ème</sup>, inchangé, en CFE de 8<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup>.

A noter que ce positionnement peut varier un peu en fonction des cotisations des différents syndicats intercommunaux, qui peuvent être inclus ou non dans les budgets suivant les communes.

Les taux d'impositions 2016 sont soumis au vote : **Votants 13. Contre : 0. Abstentions : 2 ( Mr Caux et Mr Duret). Pour : 11voix. Les taux d'impositions 2016 sont adoptés.**

#### **6) Mise aux normes des armoires électriques**

Le Maire rappelle que nous avons eu des contacts avec la Fédération pour l'Energie de la Somme, dans l'optique d'étudier des solutions pour moduler l'éclairage public afin de faire des économies. Il est ressorti de cette étude que non seulement cela ne pouvait se faire avec les armoires actuelles, mais qu'en outre **nous avons des armoires qui ne répondaient plus aux normes**. Une étude avait d'ailleurs mis ce point en évidence dès 2012. Dès lors, la commune n'a comme choix que de mettre aux normes les armoires pour d'évidentes raisons de sécurité. Le coût global de l'opération est de 63 000 euros, mais il ne resterait à charge de la commune que 14 901 euros.

Mr Caux considère qu'il ne devrait pas y avoir de problème sur la grande rue dès lors que la nouvelle installation a été branchée dessus. Mr Flachet indique que toutes les armoires ne sont pas concernées. Par ailleurs, il donne l'information concernant les économies qui pourraient être attendues de la modulation ou de l'arrêt de l'éclairage pendant une partie de la nuit : de l'ordre de 500 à 600 euros. On voit bien que l'amortissement serait extrêmement long. C'est bien la mise en sécurité qui nous conduit à proposer cet investissement en 2016. La décision est adoptée : **Votants 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix.**

#### **7) Démission du poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint**

Le Maire rappelle, comme cela a déjà été annoncé, que M Desprez a fait part de sa volonté de démissionner du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint à la date du 1<sup>er</sup> juin prochain, après la mise en place du budget 2016. L'objectif ayant été d'apporter une aide dans les domaines « finances » et « communication » pendant le premier tiers du mandat, il a souhaité re-devenir conseiller municipal.

La démission a été acceptée par le Préfet, mais rendue effective à la réception de la démission, c'est-à-dire le 18 Mars et non le 1er Juin.

Par ailleurs, M Desprez avait émis la volonté, dans le cadre de la décision du Maire et des élus de faire un geste sur leurs indemnités par solidarité avec l'effort financier demandé aux Boursevillois, de ne rien coûter à la commune cette année. Il ne percevra en conséquence plus d'indemnité dès le mois d'Avril, et fera en outre un don de 500 euros au CCAS pour tenir son engagement.

Le Maire confirme au Conseil son intention de **ne pas pourvoir au remplacement du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint**, lui-même reprenant désormais la charge des finances et de la communication, avec l'appui du Conseil et des commissions. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'engagement concernant **la participation des élus à l'effort d'économies** qui peut se résumer ainsi :

-économie liée au passage de **3 adjoints au lieu de quatre**.

-maintien du niveau d'indemnité inchangé des adjoints qui, à Bourseville, ont une indemnité conforme à celle de communes de moins de 500 habitants, et **donc inférieures aux indemnités de communes de taille comparable**, solution décidée pour que les 4 adjoints ne coûtent pas plus cher à la commune que 3 adjoints.

- par ailleurs, Mr Flachet a confirmé, comme il l'avait annoncé, qu'en 2017, il continuerait **en faisant un don au CCAS** de 1000 euros pour l'année, puisque la législation interdit au Maire de réduire son indemnité. ( Législation qui, au passage, n'a pas manqué de susciter l'incompréhension totale du Maire et du Conseil, puisqu'elle consiste à interdire à un élu de baisser son indemnité, dans une période où il faut faire des économies.. d'où la solution du don au CCAS qui a été utilisée par M Desprez et qui sera poursuivie pour contourner cette législation et faire réaliser l'économie correspondante à la commune qui diminuera sa subvention au CCAS de cette somme).

Le maire soumet au conseil la proposition concernant le passage de 4 à 3 adjoints et indemnités inchangées : **Votants : 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour 13 voix. La proposition est adoptée.**

### **8) Radars pédagogiques**

JM Flachet rappelle que le projet de mise en place de radars pédagogiques répond à la **volonté de sécuriser la circulation dans le village**. Le test effectué l'année dernière sur l'axe Belloy - Cayeux avait bien mis en évidence les excès de vitesse.

Mr Delbarre fait le point sur le dossier : Trois entreprises ont été consultées : la Sté Girod, la Société ICARE, la Société Elan Cité. Nous avons essayé de tirer les enseignements d'autres communes concernant les modèles et la fiabilité de ces appareils. Il est prévu 2 appareils différents : **A l'entrée de Bourseville venant de Belloy**, le radar sera nécessairement à **alimentation solaire**, par contre, **en venant de Cayeux**, le radar pourra être posé sur un poteau électrique et **alimenté sur le secteur**. Mr Delbarre indique que les devis, sans la pose, se situent entre 4622 et 6000 euros TTC. JM Flachet rappelle que nous pouvons bénéficier d'une aide de la FDE à hauteur de 20% et du Conseil Départemental à hauteur de 25 à 30 %.

A l'issue du débat, il est proposé d'adopter la décision de principe, le choix définitif du fournisseur et la mise en place seront décidés par MM Flachet et Delbarre. **La proposition est adoptée : Votants : 13. Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix.**

### **9) Adhésion de la commune de Ham et transfert de compétences des véhicules électriques rechargeables à la FDE**

L'adhésion d'une commune à la Fédération pour l'Energie de la Somme (FDE 80) doit faire l'objet d'une approbation des communes déjà participantes. La proposition, de même que la prise de compétence de la FDE pour les véhicules électriques rechargeables, est soumise à délibération : **Votants : 13. Contre : 0. Abstention : 0. Pour : 13 voix. La proposition est adoptée.**

### **10) Groupement de commandes d'électricité à la FDE**

La FDE coordonne un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité. Nous avons renégocié le contrat Gaz avec GDF fin 2014. Nous avons la possibilité de rentrer dans le groupement de commandes pour l'électricité, qui va être négocié pour les approvisionnements à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. M Desprez indique que cette mise en concurrence peut aboutir au choix par la FDE d'un fournisseur différent d'EDF. Le maire rappelle que notre objectif étant toujours la recherche d'économie, il propose que nous rentrions dans le groupement pour l'électricité et soumet cette proposition au vote du Conseil. **Contre : 0. Abstentions : 0. Pour : 13 voix. La proposition est adoptée.**

### **12) Questions diverses**

**Centre aéré** : Mme Roques informe le Conseil de la participation de la commune au « Forum pour l'emploi » organisé par la CCVI le 30 Mars. L'objectif est **de recueillir des candidatures** pour les **animateurs**. Répondant à une question de Mr Richard, Mme Roques indique que l'objectif est également de pourvoir le **poste de Directeur**. Les délais sont relativement tendus car le dossier doit être finalisé prochainement.

**Fleurissement du Village** : Mme Roques informe le Conseil que **la commission fleurissement a commencé son travail**, avec le massif rue de Vaudricourt et les transformateurs de Martaigneville, sous la direction de Mr Dubuc. (*voir plus loin l'information en page 11*). Par ailleurs, elle indique avoir eu un contact avec le Directeur de la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer, en vue d'études de fleurissement (ex : carrefour du Christ) et nous aurons l'occasion d'examiner ce qui ressort de ces projets.

**Abribus à Martaigneville** : Mr Delbarre fait le point sur le dossier, rappelant que l'objectif est de mettre à l'abri les enfants qui attendent le car pour aller à l'école. Mme Poulain n'ayant pas donné son accord pour l'implantation au niveau de son entrée, Mr Delbarre indique que la seule solution était d'envisager **un abri sous forme de marquise**, installé sur le mur des logements de la Cité. Lors de la discussion avec Mr Richard sur l'efficacité de cette solution, il est précisé que le mur est à l'abri des vents d'ouest, et que la marquise aurait une dimension de 2 mètres de long sur 1 mètre de large. De l'avis général, la solution de l'abribus aurait été préférable, mais **la solution proposée fait l'objet d'un consensus dans son principe**. Mr Delbarre disposant de 2 devis, celui de l'entreprise Chivot, le moins disant à 793 euros, **reçoit l'approbation du conseil**.

**-Stationnement des véhicules sur les trottoirs** : Mr Caux indique qu'il reste encore des cas de stationnement gênant. JM Flachet rappelle l'arrêté municipal, les mises en garde faites, y compris par écrit, et constate avec satisfaction que **des efforts ont été faits dans ce domaine**, même s'il peut encore rester quelques problèmes et que nous devons rester vigilants. Mr Richard s'interroge sur les normes de passage restant sur la chaussée, car il est parfois difficile pour les tracteurs. JM Flachet rappelle que la tolérance existe d'empiéter sur le trottoir, mais que l'objectif est de maintenir un passage pour piéton et au besoin une poussette, dès lors que les trottoirs sont aménagés bien entendu.

**Dératisation** : Mr Caux indique que certaines communes effectuent des opérations de dératisation, alors que nous avons arrêté la distribution de raticide à la Mairie. Le Maire indique que beaucoup d'habitants, comme lui-même, sont confrontés au problème, surtout dès lors qu'on a des animaux, poules, canards... et que chacun prend ses mesures par lui-même. Il examinera la responsabilité des communes dans ce domaine, mais il n'est pas envisagé de revenir au système de distribution qui a été abandonné.

oooooooooooooooooooo

### **Infos pratiques**

#### **Important : Communication de la commune aux habitants de Bourseville sur le « PLUI »**

La CCVI va engager la refonte du Plan local d'urbanisme, qui devient désormais un « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ». La procédure prévoit, suivant une délibération du 4 Août 2015, que les habitants puissent s'exprimer dans le cadre du PLUI. Un registre va donc être mis en place dès maintenant à la Mairie. Les personnes qui le souhaitent pourront, aux heures d'ouverture de la Mairie, venir apposer leurs remarques relatives à l'urbanisme sur ce registre .

#### **« Atlas Paysager et Patrimonial de Bourseville »**

**On en avait parlé en réunion de Conseil... c'est fait !**

Réalisé avec le concours du Syndicat mixte « Baie de Somme 3 Vallées » qui porte le projet de Parc Naturel Régional, ce petit livret de 27 pages, uniquement consacrées à Bourseville, présente tous les aspects de notre village, avec photos ! Les paysages, la faune, le patrimoine bâti, l'histoire, le patrimoine industriel, et même des perspectives pour la mise en valeur de notre village. Les premiers exemplaires ont été remis gracieusement par la commune aux participants de la réunion publique du 11 Mars dernier.

Il est désormais disponible à la Mairie pour la modique participation de 2,50 euros.

Si vous voulez apprendre des choses, vérifier vos connaissances sur votre village, faire partager à la famille ou aux amis, n'hésitez pas !

***Mutuelle Complémentaire Santé*** : La commune a pris contact avec la Mutuelle « CCMO » qui est susceptible de proposer des tarifs intéressants dès lors qu'un certain nombre de personnes adhèrent dans le village. Les personnes qui souhaitent se renseigner peuvent s'adresser sans tarder à la Mairie ( Mme Roques). Un dépliant est disponible avec les garanties pour se faire une première idée .Une réunion d'information sera ensuite organisée avec elles, à Bourseville, où seront présents les représentants de la Mutuelle qui pourront répondre à toutes les questions sur les conditions d'adhésion, les garanties, les tarifs, avant de prendre la décision de souscrire ou non.

#### **Nouveau circuit cycliste :**

Depuis le 20/09/2015, un nouveau circuit cycliste balisé a été mis en place par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard. Il s'appelle « La Boucle de la Mouette». Il va de Bourseville à Eu, Mers les Bains, puis retour sur Bourseville.

**Rappel** : A partir du 1<sup>er</sup> Avril, vous déposerez dans votre container jaune tous vos emballages plastiques ! (voir la notice au dos du calendrier de collecte)

### **A vos agendas !**

**Amicale du Bel Age** : -Le 23 Novembre : spectacle « Les Bodins » à Amiens. Rire assuré ! Inscription avant le 10 Avril. 50 euros. -Après midi récréatifs en mai : jeudi 12 et jeudi 26 Mai

**Repas des aînés** : le Dimanche 10 Avril à 12h30.

**Amis et voisins de la Baie de Somme** : Rando pédestre et VTT le 24 Avril. Ouverte à tous. Inscription sur place à partir de 7h 45. Départ 9 heures .

**Dimanche 8 Mai** : Commémoration armistice 39 - 45 et banquet annuel des Anciens combattants .

**Notre Dame des Anges** : Concert avec la Chorale « AMACHOEUR » à l'église, le samedi 21 mai en soirée .

**Amicale des Sapeurs Pompiers** : Repas festif « cochon de lait » le dimanche 15 mai.

oooooooooooooooo

### **Etat civil**

### **Naissances**

Tom DELABIE, né le 20 Janvier 2016

Pierre GOUJON, né le 7 Février 2016

Raphaël PAROÏELLE, né le 13 Février 2016

### **Décès**

Mr Charles EMPEREUR est décédé le 29 Février 2016 dans sa 101<sup>ème</sup> année

Frère Jacques DENTIN est décédé le 23 Mars 2016 dans sa 84<sup>ème</sup> année

oooooooooooooooo

### **Ch'Coin Picard**

*Ed 'quouè n' ète maouais ! O z'éroèmes pu appeleu no région « Nord Picardie » ou bien « Flandres Artois Picardie ». In plache, faudreu ach'theure dire qu'o reste in « Heuts d' France ». Ech' creuyo qu'o z'avouèmes apprint à l'école qu'chu heut d' France, chétouo les Alpes aveu l' Mont Blanc ! I pérouo qu'ché dirigeants d'no région i vont wardeu in plus « Nord Pas de Calais Picardie » un d'sous d'chu nouvieu nom. Chez peintes et pis ché z' imprimeus y vont êtes contints ! A va n'in fouaire des pancartes et pis des papieus aveu tout chez écritures lo ! J'avouo idée qu'ché nouvelles régions, chétouo pour fouaire ed 'zéconomies... O n' in prins point chu ch 'min ! N' laichons point déwerwigneu no Picardie !*

« Il y a de quoi être en colère ! Nous aurions pu appeler notre région « Nord Picardie » ou bien « Flandre Artois Picardie » . Au lieu de cela , il faudra désormais dire qu'on habite dans les « Hauts de France ». Je croyais que nous avions appris à l'école que le haut de la France, c'était les Alpes et le Mont Blanc ! Il paraît que les dirigeants de la Région vont garder en plus « Nord Pas de Calais Picardie » sous le nouveau nom. Les peintres et les imprimeurs vont être contents ! Ca va en faire des panneaux et des papiers avec toutes ces écritures ! J'avais l'idée que les nouvelles Régions, c'était pour faire des économies..... On n'en prend pas le chemin ! Ne laissons pas démanteler notre Picardie !

## Fleurissement : les bénévoles se mobilisent

Sous la direction de Dany Dubuc, une bonne partie des membres de la commission fleurissement se sont retrouvés le samedi 12 mars et le vendredi 25 mars toute l'après midi pour travailler sur les plantations du massif de la route de Vaudricourt et le fleurissement des transformateurs de Martaigneville. Chacun avait fourni des fleurs de son jardin, la préparation et la plantation ont été effectuées à partir des conseils avisés de D Dubuc, qui avait préparé un plan pour chacune des espèces. D'autres emplacements sont prévus. L'équipe va suivre l'évolution des plantations et du fleurissement tout au long de l'année.



*« Le fleurissement de notre village était un de nos axes de travail pour ce nouveau mandat. Je félicite les bénévoles de la commission fleurissement pour leur action, qui est « un plus » appréciable et complémentaire avec le travail des employés communaux. C'est une première pour Bourseville, et j'espère que d'autres personnes viendront se joindre à ce mouvement, soit sur une zone du territoire communal, soit devant chez eux tout simplement » « le Maire, JM Flachet »*

Intéressés ? contacter Dany Dubuc ou Chantal Roques à la Mairie

## Les images



*Soirée théâtre : Encore un beau succès pour la Troupe de l'Avenir Croisien et une bonne soirée pour tous*

